

ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 35 : Sécurité de l'aviation et normalisation de la navigation aérienne

FACILITATION DU PROCESSUS DE TRANSFÉRABILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

(Note présentée par le Groupe de travail de l'aviation)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En raison de modifications à la nature et à la structure du secteur du transport aérien, les transferts transfrontaliers d'avions ont augmenté au cours des trois dernières décennies. Une réunion d'experts sur la transférabilité transfrontalière (XBT) a été tenue au siège social de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) les 8 et 9 juin 2016 pour discuter de la façon dont l'augmentation de transferts transfrontaliers d'appareils aériens pourrait être mieux facilitée au sein de l'OACI existante et de celui de l'encadrement réglementaire national. Il a été reconnu lors de la réunion que bien que le système courant pour XBT procure un bon niveau de sécurité, il y a un besoin de meilleur rendement, d'harmonisation et d'une plus grande capacité au sein du système d'aviation civile mondiale pour traiter le nombre croissant de transferts transfrontaliers d'avions sans détourner les ressources des activités qui maintiennent ou améliorent la sécurité.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à reconnaître la prévalence accrue de XBT et le besoin d'aborder les problèmes déterminés tout en maintenant les normes de sécurité actuelles ;
- à reconnaître que l'intégration des initiatives pertinentes existantes ou planifiées par l'OACI facilitera le processus XBT ;
- à soutenir le travail continu de l'OACI relié à XBT et à élaborer de plus en plus ce travail basé sur la façon mise de l'avant dans la conclusion et les recommandations de la réunion XBT jointes en annexe ;
- à demander au Conseil d'appuyer la mise sur pied d'un mécanisme international qui pourrait faciliter la capacité d'un État de déléguer des fonctions et activités à des entités ou personnes en vue d'améliorer le rendement du processus XBT.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques en matière de sécurité, de capacité et d'efficacité de la navigation aérienne
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées aux présentes seront mises en œuvre selon les ressources disponibles dans le budget du programme ordinaire pour 2017 à 2019 ou d'autres contributions outre-budget.
<i>Références :</i>	<i>Procès-verbal de la réunion</i> sur la transférabilité transfrontalière (XBT)

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par le Groupe de travail de l'aviation.

1. INTRODUCTION

1.1 La nature et la structure du secteur du transport aérien ont été soumises à d'énormes changements au cours des trois dernières décennies. Ces derniers comprennent une augmentation de location d'appareils, d'alliances de compagnies de lignes aériennes et de partage de codes entre les opérateurs, ainsi que la sous-traitance internationale d'entretien d'appareils, de gestion des envolées et de la manutention au sol pour améliorer la souplesse opérationnelle. Tout ceci a conduit à une hausse de transfert transfrontalier d'avions.

1.2 Une réunion d'experts sur la transférabilité transfrontalière (XBT) a été tenue au siège social de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) les 8 et 9 juin 2016 pour discuter de la façon dont l'augmentation de transferts transfrontaliers d'appareils aériens pourrait être mieux facilitée au sein de l'OACI existante et celui de l'encadrement réglementaire national. L'objectif consistait à maintenir et d'améliorer la sécurité alors que le système d'aviation civile mondial est soumis à un nombre croissant de transferts transfrontaliers d'appareils chaque année. Les conclusions et recommandations de la réunion, jointes en annexe, établissent une voie pour le futur. Le *procès-verbal de la réunion* procure une vue complète des points à l'ordre du jour et des échanges qui ont eu lieu, et peut être lu à : http://www.icao.int/Meetings/a39/Pages/FR/documentation-reference-documents_FR.aspx.

2. DISCUSSION

2.1 L'encadrement réglementaire et les processus administratifs actuels concernant XBT avaient été élaborés quand les opérateurs achetaient presque tous les appareils commerciaux. Ils gardaient aussi la propriété d'utilisation durant la majorité de la vie utile des aéronefs. Dans ces conditions, le changement de nationalité des appareils n'était pas courant et les pronostics de navigabilité d'un appareil commercial particulier étaient définis dans la majorité des cas à une seule autorité juridique durant la plus grande partie de vie utile des aéronefs. Cependant, au cours des trois dernières décennies, les opérateurs de lignes aériennes ont obtenu une augmentation appréciable de leur rendement de capital investi et de coûts opérationnels en louant une portion de leur parc d'appareils au lieu d'acheter ces derniers. La portion des appareils commerciaux loués a augmenté de façon continue pour atteindre 40 % du volume d'appareils en service au monde. De plus, un nombre substantiel de transferts transfrontaliers se produit maintenant en relation aux ventes d'avions en raison de changements dans les exigences des parcs ou du remplacement normal d'appareils de lignes et de la location ou la sous-location saisonnière entre les lignes aériennes. La planification coordonnée entre les opérateurs de lignes aériennes affiliées par partenariat a fait croître encore plus les transferts transfrontaliers de la nationalité des appareils.

2.2 Cette augmentation des activités XBT a fait ressortir certaines inefficacités dans un système mondial qui avait été élaboré lorsque le transfert transfrontalier des avions était relativement peu courant. Bien que les pays appliquent beaucoup les normes et pratiques internationales recommandées (SARP), en ce qui a trait à XBT, il existe d'importantes différences dans leurs processus associés qui ont contribué à un faible rendement de l'utilisation des ressources, divergeant possiblement les ressources des États des activités reliées à la sécurité. De plus, les variations de réglementations, exigences et pratiques d'un pays à l'autre mènent à des duplications et inefficacités pour tous les acteurs de l'industrie de l'aviation, ce qui augmente les probabilités d'erreurs. Au fur et à mesure que les transferts transfrontaliers continuent d'augmenter, les améliorations du processus XBT deviennent nécessaires pour maintenir ou améliorer le niveau de sécurité en s'assurant que les ressources ne sont pas divergées d'autres activités associées à la sécurité de l'État.

2.3 Il est important pour l'OACI de continuer de travailler sur les activités associées au XBT pour en faciliter le processus. En améliorant l'accessibilité, l'exactitude, la complétude et la transparence de l'information et des données associées au XBT, il peut y avoir une plus grande prévention des erreurs et de détermination des risques relatifs au processus. L'amélioration des transferts transfrontaliers des avions faciliterait également l'équilibre des exigences des ressources avec une vue efficace sur la sécurité. Elle permettrait aussi d'augmenter le rendement économique et d'harmoniser l'encadrement réglementaire mondial applicable au XBT. Les initiatives OACI actuelles sur l'élaboration d'une démarche harmonisée mondiale relative aux organisations d'entretien approuvées, aux registres d'entretien d'équipements électroniques des appareils et à d'autres initiatives OACI contribueront de façon importante au processus XBT. Il est également nécessaire de mieux harmoniser les processus et le matériel de guidage, d'intégrer des initiatives existantes ou planifiées associées au XBT, et d'améliorer et de concevoir des outils et mécanismes qui faciliteraient les transferts transfrontaliers. Les conclusions et recommandations de la réunion XBT soutiennent le travail continu de l'OACI sur les XBT et définissent une façon positive d'aller de l'avant en adressant les préoccupations associées à la sécurité.

2.4 La réunion XBT soutient également le développement d'un mécanisme global qui pourrait faciliter l'habileté d'un État de déléguer des fonctions et activités à des entités ou individus en vue d'améliorer le rendement du processus XBT. Ce système de délégation simplifierait le système de certification actuel pour produire un niveau de confiance plus élevé dans le travail effectué et n'abrogerait pas la responsabilité étatique. Une telle pratique serait utile particulièrement pour normaliser la façon dont la documentation XBT est présentée.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 Le transfert transfrontalier d'avions est en croissance, et une occasion existe d'améliorer les outils, les matériaux, les règlements et les procédures utilisés au sein du système actuel pour faciliter ce changement tout en améliorant le niveau de sécurité. En vue de ce qui suit, l'Assemblée est invitée à annoter le travail de l'OACI associé à XBT et le développement futur de ce travail basé sur la façon positive soulevée dans les conclusions et recommandations de la réunion XBT.

APPENDICE

Moyen proactif soulevé dans les conclusions et recommandations de la réunion de transférabilité transfrontalière (XBT) Montréal, au Canada, les 8 et 9 juin 2016

Lors de la réunion, il a été *reconnu et conclu* que :

- a) le processus XBT actuel est doté d'un bon niveau de sécurité pour l'industrie de l'aviation ;
- b) un besoin existe de garantir que les activités XBT futures, comprenant l'augmentation substantielle de transferts d'avions transfrontaliers, ne compromettent pas le niveau actuel de sécurité ;
- c) un besoin existe d'améliorer le rendement du processus XBT tout en maintenant le plus haut niveau de sécurité ;
- d) les avantages d'améliorer le processus XBT comprennent :
 - 1) une accessibilité, une exactitude, une complétude et une transparence accrues de l'information et des données associées au processus XBT, qui aideront à la prévention des erreurs et à la détermination des risques associés au processus XBT ;
 - 2) l'équilibrage des exigences des ressources avec une vue efficace sur la sécurité ;
 - 3) un rendement économique accru ;
 - 4) une harmonisation de l'encadrement réglementaire mondial applicable au processus XBT ;
- e) les initiatives OACI concernant l'élaboration d'une démarche harmonisée mondiale, associées aux organisations d'entretien approuvées (AMOS), aux registres d'entretien d'équipements électroniques des appareils (EAMR) et aux autres initiatives OACI contribueront de façon importante au processus XBT ;
- f) la pratique de déléguer des fonctions et activités à des entités ou personnes qui est présente dans certains encadrements réglementaires, facilite le processus XBT ;
- g) un besoin existe de générer une exposition et d'augmenter la prise de conscience de la communauté avionique en ce qui a trait aux conclusions et recommandations de cette réunion.

Lors de la réunion, il a été *recommandé* :

- a) d'améliorer le matériel de guidage pertinent, comprenant la normalisation des documents et formulaires associés aux transferts ;
- b) de reconnaître les dispositions de l'OACI devant être améliorées pour assurer une réglementation et un processus harmonisés en vue de faciliter, de simplifier et autrement d'améliorer le processus XBT ;
- c) d'élaborer du matériel de guidage pour le retrait des limites d'âge au calendrier des avions, en relation au processus XBT, en prenant en compte les pratiques exemplaires ;
- d) de créer un mécanisme mondial qui faciliterait la capacité d'un État de déléguer des fonctions et obligations à des entités ou personnes en vue de normaliser et d'améliorer le rendement du processus XBT ;
- e) que l'OACI mette sur pied un groupe de travail pour coordonner les activités associées à l'amélioration du processus XBT ;
- f) que l'OACI continue d'améliorer et de créer, en collaboration avec ses partenaires de sécurité, les outils et mécanismes pour faciliter le processus XBT ;
- g) que l'OACI élabore un système d'information amélioré qui intègre et fait progresser les initiatives courantes concernant le processus XBT ;
- h) que l'OACI fasse avancer le travail sur les initiatives AMO, EAMR et autres en prenant en compte la facilitation du processus XBT ;
- i) que les participants à la réunion fassent la promotion des conclusions et des recommandations de cette dernière à l'échelle internationale.